

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16-02-09

Lors de sa séance du 16-02-09, le conseil municipal a décidé:

- de signer une convention d'une location précaire d'une durée de 8 mois, à compter du 16-02-09, avec Madame Isabelle KALTRACHIAN pour l'appartement situé au 20 route des Aiguillons. Le loyer est de 650€ hors charges, par mois.
- Vote à l'unanimité.
- d'engager, dans l'attente du vote du budget 2009, le paiement des investissements budgétisés en 2008 pour un montant de 7 400€ au chap 23 et 900€ au chap 20.
- Vote à l'unanimité.
- la création d'un poste de 4^{ème} adjoint
- Vote: 11 pour, 3 abstentions
- la nomination de Monsieur Yann LE GOUEF, seul candidat
- Vote 13 pour, 1 nul
- de ne pas donner suite à l'augmentation des tarifs horaires de l'entreprise DEGENEVE et de les revoir à la baisse
- Vote à l'unanimité
- d'accepter le versement de 118,02€ pour le gardiennage de l'église
- Vote à l'unanimité.

Compte rendu des commissions

- Lydie RAMAK fait un bilan du questionnaire donné aux personnes âgées lors du repas des anciens. Pour la fête des mères, la commission du CCAS propose d'accueillir les mamans pour un brunch en prévoyant une fleur et de l'apporter aux personnes ne pouvant pas se déplacer.
- Yann LE GOUEF présente l'aménagement du parking derrière l'église. Une demande sera faite soit au cabinet COLLOUD, soit au cabinet UGUET pour le plan masse. Accord du conseil municipal
- Jacques FRUTIGER présente les barrières pour les chemins de ceinture. Accord du conseil municipal.
- PRESBYTERE/MAIRIE

Il est décidé, par la majorité:

- des volets à 2 vantaux
- un escalier de secours extérieur « aéré »
- une verrière style jacobine avec des pans crépis rappelant la façade
- l'ascenseur intérieur comme défini dans les plans.
- Jean-Marc SADDIER a rencontré Madame DUCROT des Serves pour lui demander la possibilité d'abattre l'arbre au droit de sa propriété qui bouche la visibilité de la sortie du chemin du bois de Pierre. Pour l'instant, c'est non.
- Une lettre recommandée sera envoyée à l'entreprise BAVOUX afin qu'ils viennent faire les travaux qui leur incombent à l'école primaire dans les quinze jours. Si ce n'est pas fait: procédure.

La séance est levée à 22 heures.